

**Bilan de la mise en œuvre des lignes directrices de gestion académiques relatives à la
mobilité des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé au titre de l'année
2023.**

Groupe de travail du 6 février 2024

Le périmètre de ce groupe de travail concerne les personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé (ATSS) et les personnels de la filière ITRF appartenant aux corps suivants :

- Attaché d'administration de l'État (AAE)
- Secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur (SAENES)
- Adjoint administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur (ADJENES)
- Assistant de service social des administrations de l'État (ASSAE)
- Infirmier de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur (INFENES)
- Adjoint technique de recherche et formation (ATRF)

Le présent document tire le bilan des opérations de mobilités 2023 organisées en application des lignes directrices de gestion académiques du 28 février 2023 : opérations de mutations inter-académiques (I) et intra-académiques (II).

I- BILAN DES OPERATIONS DE MUTATIONS INTER-ACADEMIQUES 2023

1.1. Postes offerts aux opérations de mutations interacadémiques à gestion déconcentrée au 01/09/2023

Corps	Nombre de possibilités d'accueil
ADJAENES	5
INFIRMIERS (cat A)	6
ASSAE	2
ATRF	1

1.2. Mutations interacadémiques à gestion déconcentrée (agents entrants dans l'académie) au 01/09/2023 (hors fil de l'eau) :

Nombre de candidats par motifs du 1er vœu (priorités légales, convenances personnelles)

Corps	Nombre de candidats			Nombre de candidats ayant choisi l'académie sur le 1er vœu (hors candidats sur poste profilé - PPr)									PPr	
				Priorités légales : candidats avec un seul motif					Priorités légales : candidats avec plusieurs motifs	CP	Total	Dont femmes	Candidats sur le 1er vœu sur poste profilé (PPr)	Dont femmes
	Femmes	Hommes	Total	POLVIL	RC	TH	CIMM	MCS						
ADJAENES	5	0	5	0	2	0	1	0	1	1	5	5	0	0
INFIRMIERS	6	0	6	0	3	0	0	0	0	3	6	6	0	0
ASSAE	2	0	2	0	1	0	0	0	0	1	2	2	0	0
ATRF	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1

Nombre de mutés par motifs du 1er vœu (priorités légales, convenances personnelles)

Corps	Nombre de mutés 1er vœu			Nombre de mutés ayant choisi l'académie sur le 1er vœu (hors candidats sur poste profilé - PPr)									PPr	
				Priorités légales : mutés avec un seul motif					Priorités légales : mutés avec plusieurs motifs	CP	Total	Dont femmes	Mutés sur le 1er vœu sur poste profilé (PPr)	Dont femmes
	Femmes	Hommes	Total	POLVIL	RC	TH	CIMM	MCS						
ADJAENES	3	0	3	0	1	0	0	0	1	1	3	3	0	0
INFIRMIERS	5	0	5	0	3	0	0	0	0	2	5	5	0	0
ASSAE	2	0	2	0	1	0	0	0	0	1	2	2	0	0
ATRF	1	0	1	0	0	0	0	0	1	0	1	1	0	0

Mutés sur l'ensemble des vœux par motifs et type de postes

Corps	Nombre de mutés sur l'ensemble des vœux			Nombre de mutés sur l'ensemble ds vœux (hors mutés sur poste profilé - PPr)							PPr			
	Femmes	Hommes	Total	Priorités légales : mutés avec un seul motif					Priorités légales : mutés avec plusieurs motifs	CP	Total	Dont femmes	Mutés sur l'ensemble des vœux sur postes profilés (PPr)	Dont femmes
				POLVIL	RC	TH	CIMM	MCS						
ADJAENES	5	0	5	1	3	0	0	0	1	0	5	5	0	0
INFIRMIERS	5	0	5	0	3	0	0	0	0	2	5	5	0	0
ASSAE	2	0	2	0	1	0	0	0	0	1	2	2	0	0
ATRF	1	0	1	0	0	0	0	0	1	0	1	1	0	0

II- BILAN DES OPERATIONS DE MUTATIONS INTRA-ACADEMIQUES 2023

2.1. Postes offerts aux opérations de mutations intra-académiques au 01/09/2023 (** pour les AAE et les SAENES : non compris les postes offerts à l'interacadémique)

Corps	Postes fléchés (PF)	Postes profilés ens. Sco (PPr)	Postes profilés ens. sup (PPr)	Total
ADJAENES	85	0	1	86
SAENES**	103	4	1	108
AAE**	11	4	1	16
INFIRMIERS (cat A)	51	0	0	51
ASSAE	6	0	1	7
ATRF	0	11	0	11

2.2. Mutations intra-académiques au 01/09/2023 (hors fil de l'eau), y compris les agents entrants dans l'académie :

Nombre de candidats par motifs du 1er vœu (priorités légales, convenances personnelles)

Corps	Nombre de candidats			Nombre de candidats ayant choisi l'académie sur le 1er vœu (hors candidats sur poste profilé - PPr)									PPr	
				Priorités légales : candidats avec un seul motif					Priorités légales : candidats avec plusieurs motifs	CP	Total	Dont femmes	Candidats sur le 1er vœu sur poste profilé (PPr)	Dont femmes
	Femmes	Hommes	Total	POLVIL	RC	TH	CIMM	MCS						
ADJAENES	87	5	92	0	4	8	0	0	2	77	91	86	1	1
SAENES	77	6	83	1	10	5	0	0	3	59	78	73	5	4
AAE	29	14	43	1	6	0	0	0	0	31	38	26	5	3
INFIRMIERS	70	5	75	3	12	7	0	0	3	50	75	70	0	0
ASSAE	6	0	6	0	3	0	0	0	0	3	6	6	0	0
ATRF	5	3	8	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8	5

Nombre de mutés par motifs du 1er vœu (priorités légales, convenances personnelles)

Corps	Nombre de mutés 1er vœu			Nombre de mutés ayant choisi l'académie sur le 1er vœu (hors candidats sur poste profilé - PPr)									PPr	
				Priorités légales : mutés avec un seul motif					Priorités légales : mutés avec plusieurs motifs	CP	Total	Dont femmes	Mutés sur le 1er vœu sur poste profilé (PPr)	Dont femmes
	Femmes	Hommes	Total	POLVIL	RC	TH	CIMM	MCS						
ADJAENES	29	0	29	0	3	8	0	0	2	15	28	28	1	1
SAENES	27	2	29	0	7	3	0	0	0	16	26	24	3	3
AAE	6	5	11	0	1	0	0	0	0	7	8	5	3	1
INFIRMIERS	26	1	27	1	8	1	0	0	3	14	27	26	0	0
ASSAE	6	0	6	0	3	0	0	0	0	3	6	6	0	0
ATRF	2	1	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	2

Mutés sur l'ensemble des vœux par motifs et type de postes

Corps	Nombre de mutés sur l'ensemble des vœux			Nombre de mutés sur l'ensemble ds vœux (hors mutés sur poste profilé - PPr)									PPr	
	Femmes	Hommes	Total	Priorités légales : mutés avec un seul motif					Priorités légales : mutés avec plusieurs motifs	CP	Total	Dont femmes	Mutés sur l'ensemble des vœux sur postes profilés (PPr)	Dont femmes
				POLVIL	RC	TH	CIMM	MCS						
ADJAENES	35	4	39	2	7	9	0	0	2	18	38	34	1	1
SAENES	43	5	48	0	9	5	0	0	0	31	45	40	3	3
AAE	13	6	19	0	3	0	0	0	0	12	15	11	4	2
INFIRMIERS	35	1	36	1	12	3	0	0	3	17	36	35	0	0
ASSAE	6	0	6	0	3	0	0	0	0	3	6	6	0	0
ATRF	3	1	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4	3

2.3. Demandes de recours suite à la publication des résultats sur AMIA

Corps	Nombre de candidats	Nombre de recours	Nombre de suites favorables	Ratio recours /candidats
ADJAENES	92	1	0	1,09%
SAENES	83	3	0	3,61%
AAE	43	0	0	0,00%
INFIRMIERS	75	3	0	4,00%
ASSAE	6	0	0	0,00%
ATRF	8	0	0	0,00%

Les recours ont reçu une suite défavorable pour les motifs suivants :

- ✓ application stricte des LDG et de la procédure de départage
- ✓ recours non recevable car l'agent a obtenu satisfaction sur l'un de ses vœux
- ✓ absence de poste vacant parmi les vœux du candidat